

Intérêts de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **9 (1880)**

Heft 7

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1^{er} de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, près Fribourg, et ce qui concerne les abonnements au Directeur de l'Imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

SOMMAIRE. — *Intérêts de la Société. Appel et ordre du jour de l'assemblée de Romont. — Echos de l'Exposition de Paris (suite). — Bibliographie. — Journal d'un jeune instituteur. — Partie pratique. — Correspondances. — Chronique.*

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Aux membres de notre société pédagogique

C'est donc le 8 juillet que l'assemblée générale des instituteurs fribourgeois doit avoir lieu à Romont. Nous nous réunissons dans cette ville pour la seconde fois. Personne n'a encore oublié la gracieuse hospitalité que nous y avons reçue en 1872. Le même accueil nous y attend, nous en avons la persuasion. Nous nous y rendrons donc nombreux, empressés et pleins de joie : pleins de joie à la pensée d'y rencontrer nos bienveillants magistrats et nos anciens condisciples ; empressés d'y retremper nos intelligences et nos courages aux discussions, aux conseils et à toutes les paroles généreuses que nous y recueillerons ; nombreux enfin, car c'est la fête, l'unique fête des instituteurs. Sans raison grave aucun d'entr'eux ne voudra y manquer, les instituteurs aiment trop leur profession, et portent un intérêt trop vif aux questions scolaires pour rester indifférents à ces fructueuses assises de l'enseignement.

Les maîtres d'école retrouveront au milieu d'eux les honorables délégués de notre Conseil d'Etat avec ces prêtres si dévoués, ces représentants de l'autorité à tous ses degrés hiérarchiques, ces amis venus du Valais, du canton de Vaud, de Neuchâtel etc., enfin ce nombreux concours de personnes toujours si assidues à nos réunions annuelles. Car l'un des buts de notre association

a été précisément d'empêcher que le corps enseignant n'apparaisse aux yeux des populations comme une sorte de caste séparée; nous avons voulu qu'un lien sympathique rattache l'instituteur aux autres membres de la famille humaine. C'est là un des caractères distinctifs de notre société pédagogique et nous aimons que ce caractère s'affirme hautement dans nos assemblées par les concours de toutes les classes de la société.

A tous les sociétaires nous disons donc : Au revoir dans quelques jours à Romont.

Pour le Comité.

R. H.

La direction des chemins de fer de la Suisse-Occidentale nous écrit ce qui suit :

« A l'occasion de la réunion annuelle de la *Société fribourgeoise d'éducation*, qui aura lieu à Romont, le 8 juillet 1880, la Compagnie de la Suisse-Occidentale accordera aux membres de votre Société, qui justifieront de leur identité au moyen d'une carte de légitimation, des billets ordinaires de simple course, au départ de ses stations et à destination de Romont ou de Lucens, valables pour les 7, 8 et 9 juillet et donnant droit au transport à l'aller et au retour. Les gares de Bulle-Romont délivreront des billets à destination de Romont et ayant la validité susmentionnée. »

Les sociétaires valaisans pourront prendre leur billet (donnant droit à la faveur de la demi-taxe) à l'une des gares de la Suisse-Occidentale.

Ordre du jour de l'assemblée de Romont.

8 1/2 heures. Messe pour les sociétaires défunts. (On est prié de s'y rendre à l'heure précise.)

9 heures. Assemblée dans la grande salle des assises, au château. Discours d'ouverture, — lecture du protocole de la dernière assemblée, — lecture des conclusions des rapports et discussion des questions mises à l'étude, — compte de la Société pour l'année 1879-80, — renouvellement du Comité, — désignation du lieu de la prochaine assemblée, — propositions individuelles.

1 heure. Banquet à l'hôtel de la Croix-Blanche.

On est prié de prendre sa carte de banquet avant l'assemblée. Un sociétaire les vendra au château.

Le président du Comité,

BLANC-DUPONT.
